

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 17 JUIN 2025**

**Délibération n° 031 - 2025**

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/06/2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19  
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON.

**Membres excusés avec un pouvoir** : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Marie-Noëlle PRUDENT (Pouvoir à Christelle PERROUD) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

**Membre excusé** : Mireille GROSSELIN – Stéphanie LAURENCIN

**Membre absent** : Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER – Fabrice THOMASSON

**Membres présents à la séance** : 11

**Membres excusés avec un pouvoir** : 3

**Membre excusé** : 2

**Membres absents** : 3

**Secrétaire de séance** : Sébastien RIGAUDIER

**OBJET** : MISE EN PLACE D'UNE CARTE ACHAT AU SEIN DE LA COMMUNE DE MONTREVEL-EN-BRESSE

**Rapporteur** : Jean-Yves BREVET

Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La carte achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Cette carte nominative ne permet pas de retrait d'espèce. Elle se présente comme une solution à la problématique particulière posée notamment par les achats de petits montants dans les commerces de proximité ou les achats sur internet (abonnements logiciels notamment). Le recours à une carte achat a pour objectif de simplifier la chaîne de dépense, depuis la commande jusqu'au paiement, par la dématérialisation des données de facturation et l'intégration de dispositifs de contrôle et de paiement.

Il est proposé de doter la commune de Montrevel-en-Bresse d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi de contracter, après demande de prestation auprès de 4 banques, une seule offre, auprès de la Caisse d'Epargne Rhone Alpes la solution carte achat pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.

La Caisse d'Epargne paiera aux fournisseurs référencés par la commune de Montrevel-en-Bresse toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achats dans un délai de 30 jours. Elle restituera mensuellement un relevé précis des commandes initiées et réglées par carte. Après validation du service fait et mandatement, ces relevés seront transmis au comptable pour paiement de l'opérateur bancaire.

La Caisse d'Epargne met à la disposition de la commune de Montrevel-en-Bresse deux cartes achats avec des porteurs désignés. La collectivité établira un règlement intérieur et définira les paramètres d'habilitation de la carte. Il est proposé de désigner Mr DECHELETTE Vincent et Mme RANSAY Nadine comme porteurs de carte.

Le montant plafond global de règlements effectués par la carte achat de la commune est fixé à 10 000 € pour une périodicité annuelle.

Les émetteurs porteront chaque utilisation de la carte achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne et ceux du fournisseur.

La commune de Montrevel-en-Bresse créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne retraçant les utilisations de la carte achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la caisse d'épargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

La cotisation mensuelle par carte achat est fixée à 25 €. Une commission de 0,70 % sera dûe sur toute transaction, applicable sur son montant global.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DECIDE** de :

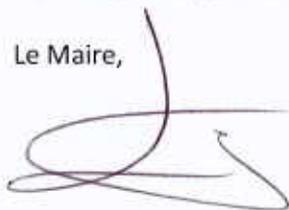
- **Approuver** la mise en place de deux cartes achats au sein de la commune de Montrevel-en-Bresse
- **Souscrire** à la solution carte achat de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes
- **Désigner** Mr DECHELETTE Vincent et Mme RANSAY Nadine comme porteurs de carte
- **Fixer** le plafond annuel des dépenses autorisées par carta achat à 10 000 €
- **Autoriser** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Sébastien RIGAUDIER

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.